

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 05 mars (05/03/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Daniel CALVI, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSEE :

Mme Sandrine PIAROU, **Conseillère Municipale**.

Madame MAERTEN est nommée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12 – 05 mars 2020

12. Révision partielle du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin du Tarn – avis de la Commune de Moissac

Rapporteur : M. CASSIGNOL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 562-7 du code de l'environnement,

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique de la révision partielle du PPRi du bassin du Tarn sur la commune de Moissac.

Compte-tenu que la révision proposée répond aux besoins exprimés par la commune :

- En terme d'évolution du zonage ; par la prise en compte des nouvelles données (notamment topographiques) disponibles à ce jour,
- En terme d'évolution du règlement permettant notamment par ces nouvelles dispositions :
 - De favoriser l'évolutivité des équipements (adaptation aux besoins de la cité scolaire en particulier), et le renouvellement du tissu urbain (requalification d'installations vétustes),
 - La constructibilité dans les «dents creuses», limitée et conditionnée,
 - Les constructions d'annexes, d'extensions et surélévations limitées des habitations existantes dans certains secteurs faiblement impactés par le projet de révision

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce dossier de révision partielle du PPRi.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

EMET un avis favorable au dossier de révision partielle du PPRi.

Pour copie conforme

Moissac le 9 mars 2020

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :